



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1008

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier-adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 juillet 2022, le règlement suivant :

1008 « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

QU'IL est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QUE le règlement 1008 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi;

FAIT À ROSEMÈRE CE 15 DÉCEMBRE 2022.

Le greffier-adjoint,

Alexandre Bélisle-Desjardins

ME ALEXANDRE BÉLISLE-DESJARDINS